

Pêche artisanale, Genre : hors champ de vision

L'atelier de Bruxelles a bien montré que la Commission européenne ne voit pas l'importance de la pêche artisanale et des femmes.

Brian O'Riordan
(briano@scarlet.be),
Secrétaire du Bureau
de l'ICSF à Bruxelles

« Notre secteur, s'il reçoit un traitement juste et bénéficie d'une pleine reconnaissance, peut être viable, durable et voué à un avenir prometteur. » Cette phrase, tirée du préambule à la Déclaration rédigée par les participants à l'atelier qui réunissait à Bruxelles, le 28 septembre 2009, une soixantaine de personnes venues de huit pays, met en évidence l'un des gros obstacles sur la voie d'une pêche responsable et durable en Europe. Bien qu'elle soit l'activité majoritaire dans l'ensemble du secteur, la pêche de type artisanal à faible niveau d'intrants est mal comprise et insuffisamment documentée. Il en résulte que sa contribution au développement durable n'est guère reconnue, encore moins appréciée.

Cet atelier avait pour thème *La réforme de la Politique Commune de la Pêche et les pêcheries à petite échelle/artisanales : Paver le chemin vers des modes de vie durables et des communautés de pêche dynamiques*. Il a clairement mis en évidence que, d'une part, la Politique commune de la pêche (PCP) de l'UE ferme les yeux sur l'existence de la pêche artisanale/à petite échelle (ce qui constitue une attitude discriminatoire à l'encontre de ce secteur) et que, d'autre part, la situation est bien pire pour les femmes.

La participation était très diversifiée : travailleuses du secteur conchylicole, ramendeuses, conjointes collaboratrices, chercheuses, militants et membres d'Ong. Elles/ils venaient de régions différentes : Islande, Açores, Madère, Canaries, Galice, Cantabrie, Asturies, Pays Basque, côtes françaises de l'Atlantique et de la Méditerranée,

Sud et Sud-Ouest de l'Angleterre, Pays de Galles, Irlande, Pays-Bas.

Dans son exposé, Katia Frangoudes, animatrice du Réseau des femmes dans la pêche et les cultures marines en Europe (AKTEA) a fait remarquer combien il est rare que des représentantes des femmes puissent participer à des consultations et des processus décisionnels dans le monde de la pêche. Et c'est parce que la Commission européenne restait insensible à l'importance des femmes de la pêche que le réseau AKTEA a été lancé en 2001.

Le Livre Vert sur l'avenir de la PCP 2002 a utilisé le mot *femmes* une seule fois. Maintenant, au bout de sept années de lobbying et d'argumentaires et plaidoyers de la part d'organisations de femmes auprès d'institutions européennes, il n'est plus du tout fait mention des femmes dans le Livre Vert 2009 de la Commission sur la réforme de la PCP ! Et pourtant, les Articles 3 et 4 du Traité sur l'Union européenne demandent de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans toutes les politiques de l'UE.

Représentante et présidente de l'Association galicienne des professionnels de la pêche à pieds de coquillages (ARIEL), Dolores Bermúdez a dit que son secteur d'activité se bat depuis des années pour mieux s'organiser et pour pérenniser les bancs. En 2007, environ, 3 952 femmes et 231 hommes étaient officiellement inscrits dans la profession. Les femmes représentent donc 95% de l'effectif de cette filière, importante aussi par le fait que les coquillages sont très prisés en Galice.

Dolores a souligné que, malgré l'importance de cette activité tant au niveau européen que des États membres, le Livre Vert 2009 ne la mentionne pas du tout, d'où l'absence de reconnaissance officielle et donc l'impossibilité de bénéficier de fonds européens.

Annie Castaldo pratique la conchyliculture en France. Elle est inquiète pour l'avenir de la pêche à pied de coquillages. Sur les côtes françaises, les élevages conchylicoles ont beaucoup recours à une main-d'œuvre féminine, qui travaille huit heures par jour, au sec ou dans l'eau. Dans le secteur où est établie Annie, il n'y a pas d'activités de pêche, et les eaux d'écoulement venues de terres agricoles passent dans les lagunes et dans la mer. Ici on ne peut donc pas gérer la pêche indépendamment de la gestion de l'environnement terrestre, souligne Annie.

La Déclaration rédigée au terme de cet atelier demande à la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG Mare) de la Commission européenne, au Parlement européen, au Conseil des ministres, aux représentants de l'industrie de la pêche, aux syndicats, aux Ong, aux scientifiques et aux autorités nationales

BRIAN O'RIORDAN ET YANN YVERGNIAUX



À l'atelier de Bruxelles, table ronde sur la réforme de la PCP de l'UE et la pêche artisanale/à petite échelle

et régionales de la pêche d'accorder aux petits pêcheurs un traitement juste et un accès équitable à la ressource. Ce document contient notamment les demandes spécifiques suivantes :

1) Assurer que les groupes marginalisés, incluant les petites communautés insulaires dépendantes de la pêche, les femmes dans les communautés de pêche et les pêcheurs et éleveurs indépendants, ne souffrent d'aucune discrimination injuste dans l'allocation des droits d'accès aux ressources, et que leur opinion soit prise en compte dans les politiques de pêche.

2) Assurer que la PCP réformée reconnaisse et valorise la contribution des activités de pêche artisanale/à petite échelle pour la durabilité sociale, culturelle, économique et environnementale.

3) Reconnaître et respecter le rôle des femmes dans les pêcheries. Valoriser leurs contributions au secteur de la pêche et à la communauté au sens large, leur accorder un statut particulier en tant qu'épouses collaboratrices et actrices économiques et reconnaître l'importance des activités sociales, culturelles et économiques dans lesquelles elles sont engagées.

4) Tenir compte de la vulnérabilité et de la résilience des communautés de pêche dans le processus de réforme. Sur la base d'études

d'impact détaillées et de profils communautaires, promouvoir des activités alternatives concrètes et des stratégies de diversification fondées sur les réalités locales et les capacités d'adaptation.

5) Porter une attention particulière au rôle des femmes dans les communautés de pêche et assurer que les moyens d'existence alternatifs proposés n'augmentent pas leur charge de travail.

Un site Internet spécifique (http://ec.europa.eu/fisheries/reform/index_en.htm) a été ouvert par la Commission européenne afin de recueillir l'avis des citoyens européens intéressés par l'avenir du secteur : pêcheurs, entreprises de transformation, détaillants, défenseurs de l'environnement, consommateurs et contribuables. On leur demande de faire connaître leur vision de l'avenir et leurs idées sur la façon dont celle-ci peut devenir réalité. « La diversité des avis recueillis permettra de réviser en profondeur la gestion de la pêche en Europe », est-il écrit.

Il est essentiel que la voix de la pêche artisanale/à petite échelle se fasse entendre dans le processus de réforme de la PCP en cours. Mais le temps passe. La période de consultation publique prend fin le 31 décembre 2009. Toutes les parties intéressées devraient faire parvenir leurs points de vue à la Commission européenne avant cette date. ❏

Il n'est plus du tout fait mention des femmes dans le Livre Vert 2009 de la Commission sur la réforme de la PCP !